

Congrès de Paris 2009 Réunion des adhérents de l'outre mer

Tout d'abord j'ai plaisir d'accueillir le Préfet Samuel en charge de l'organisation des Etats généraux pour l'outre mer.

➤ **Une réunion dans un contexte particulier**

Je voudrais vous remercier d'être venus si nombreux de nos départements et Territoires d'OM ! Je me réjouis que chaque année notre Congrès abolisse les distances et soit pour nous l'occasion de nous rencontrer.

Vous venez de Guyane, Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, La Réunion, Mayotte....d'autres sympathisants de notre réseau participent aussi à cette réunion et je les félicite pour l'intérêt qu'ils portent à ces territoires.

Alors me direz-vous pourquoi une réunion spécifique pour les adhérents de l'OM ?

Les adhérents ultra-marins de l'UNCCAS ne sont pas différents des adhérents métropolitains dans leurs besoins, vis à vis de notre union. Ce qui les différencie relève des spécificités territoriales, spécificités exacerbées par l'éloignement ou l'insularité.

Car vous le savez mieux que quiconque : l'éloignement et le particularisme de l'insularité (exception faite de la Guyane) posent clairement des problèmes de développement économique et social. En témoigne, les événements de ces derniers mois, qui ont conduit le gouvernement à organiser les Etats Généraux de l'Outre Mer.

L'UNCCAS a mis en place, sur le précédent mandat des actions spécifiques destinées à répondre efficacement aux besoins de ses adhérents les plus lointains.

➤ **Retour sur les actions menées par l'UNCCAS**

Conscient que mail et téléphone ne remplaceront jamais les déplacements in situ, le bureau de l'UNCCAS mène depuis 2004 des visites d'études dans les départements d'Outre mer afin de mieux connaître l'environnement et les problématiques spécifiques de ses membres sur ces territoires. Cela nous permet, entre autres choses, de répondre de façon plus précise aux attentes des adhérents des territoires visités.

Les quatre départements ont donc été visités et cette année une délégation est venue découvrir notre futur 101^{ème} département : Mayotte...

Ces rencontres riches en enseignements, nous ont permis, ensemble, de bâtir un plan d'action ambitieux. Celui-ci s'établissait sur une période s'étalant de 2007 à 2013 et avait été présenté au gouvernement ainsi qu'aux préfetures dans le cadre des fonds structurels européens, sans toutefois, à ce jour, rencontrer l'aide et les appuis escomptés.

Quels sont ces enseignements ?

➤ **Problématiques spécifiques aux zones ultra-marines**

Tout d'abord si les territoires différent, les problématiques évoquées restent similaires à la métropole sur un certain nombre de point :

- La population est jeune avec un taux important d'addiction et un fort taux de chômage.
- S'ajoutent à cela des problématiques liées à l'enfance, l'adolescence, la condition de mère ou de femme.
- On y perçoit la nécessité d'améliorer l'accessibilité des services aux personnes handicapés et d'une façon plus générale des difficultés d'accès au logement.
- Un manque important d'infrastructures sociales et médico-sociales

En préparation de ce congrès, l'UNCCAS a sollicité les adhérents d'outre mer pour que ceux-ci puissent nous confier les problèmes rencontrés par les CCAS CIAS ultra marins. Si tous n'ont pas répondu il se dégage néanmoins quelques tendances significatives.

Le tissu socio économique est fortement impacté par le chômage. Cela induit une action accrue des CCAS/CIAS auprès des populations fragilisées, avec des aides pour l'amélioration de l'habitat, le problème des impayés.

Le problème pour les répondants relève aussi de l'accompagnement de populations fragilisées (les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap mais également les personnes en errance, souffrant de pathologie psychiatrique ou toxicomanes) qui disposent de peu de structures sur les territoires ultra marins. Même si la question se pose également en métropole pour les territoires ruraux ! D'où le livre blanc de l'UNCCAS sur la réforme des collectivités.

Pour faire face à ces problèmes, les CCAS et CIAS ne disposent que de peu de moyens humains ou financiers. Une meilleure répartition de ces moyens est d'ailleurs largement souhaitée, non seulement pour couvrir les besoins en aide

sociale mais également pour développer des projets structurants : EHPAD, crèche, etc...

Le principe de conventionnement est souvent évoqué avec la CAF, l'Etat, les autres collectivités. Cela milite pour le travail au sein des unions départementales, car c'est là un moyen important pour pouvoir peser sur les arbitrages budgétaires de ces institutions.

Enfin est souvent revenue l'idée de favoriser les relations inter CCAS/CIAS des DOM. Cette réunion en marque le coup d'envoi et permet de vous annoncer que l'UNCCAS développera pendant ce mandat des actions spécifiques pour l'outre mer.

➤ **A titre d'exemple d'action de l'UNCCAS : le plan d'action pour Mayotte**

Notre visite s'inscrivait dans le cadre de la départementalisation et faisait suite à la demande de la DASS de Mayotte et de plusieurs Maires, sollicitant l'UNCCAS pour aider à la création de CCAS.

Les rencontres avec les élus locaux, avec le Président du Conseil Général et le président de l'association des maires furent l'objet d'échanges fructueux.

Le Maire de Pamandzi, madame Ramlati Ali, a été désignée représentante territoriale de l'UNCCAS.

La situation sociale sur Mayotte est critique, situation exacerbée par l'absence de fiscalité propre pour les villes. Une réforme doit d'ailleurs modifier cette situation d'ici 2014.

Voici le plan d'action décidé par le conseil d'administration d'hier :

- 1) Réalisation d'une mallette adaptée aux spécificités du territoire « Création d'un CCAS/CIAS » avec un guide sur le fonctionnement du CCAS/CIAS. Un accompagnement personnalisé est envisagé.
- 2) Mise en place d'actions de formation des élus avec l'AMF locale et de formations des professionnels par le CNFPT. La CNAF et la CNAVTS y seront associées pour la mise en place de ces formations en leur proposant une aide au montage de dossier. Le développement d'actions petite enfance, aide à domicile, logement foyer.....
- 3) Vu l'absence de moyens financiers, offrir gracieusement l'adhésion et l'accès au service du Pôle Juridique et Technique pour les communes de Mayotte pour 2010 et 2011. Une convention sera passée entre l'UNCCAS et chaque commune afin d'envisager les modalités d'engagement des communes envers l'UNCCAS.

- 4) Création d'outils pour la population illettrée dans le cadre de l'accès aux droits.
- 5) Mise en place d'une observation sociale du territoire de Mayotte.
- 6) Appui auprès de l'association des personnes âgées rencontrée (FMAPAR), pour l'aider à la constitution d'un CODERPA.

➤ **Les développements envisagés pour les adhérents ultra-marins**

A la fin de cette réunion, nous vous remettrons un questionnaire, il sera également envoyé à l'ensemble des adhérents ultra marins de l'UNCCAS. Ce questionnaire aidera à définir un plan d'action global pour répondre aux besoins spécifiques des membres DOM/TOM de l'UNCCAS.

D'ores et déjà je peux vous annoncer les actions suivantes qui seront mises en œuvre dans les mois qui viennent :

- Demande de rendez-vous auprès de madame la secrétaire d'état à l'outre mer pour présenter les problématiques qui ressortiront de l'enquête
- Réalisation d'une visite d'étude en zone Antilles Guyane
- Organisation d'une journée nationale en outre mer, en Antilles Guyane et Réunion/Mayotte

Je vous remercie de votre attention.